

CALENDRIER ET MODALITÉS DE VOTE

On vote !

Du mercredi 20 janvier au
mardi 9 février 2021.

Retour des PV et listes
d'émargement
le jeudi 4 mars au plus tard.

Chaque syndiqué-e doit émettre **3 votes** :

1. la CA académique (S3),
2. le bureau départemental (S2),
3. le rapport d'activité académique (S3).

Vous trouverez sur notre site versailles.snes.edu, dans la rubrique « Vie du SNES-FSU », la publication spéciale élections internes (également envoyée par la Poste) avec :

- les déclarations et les listes de candidates à la CA du S3 et aux bureaux du S2 : **pages 2 à 7**,
- le Rapport d'Activité du S3 : **pages 8 à 9**,
- l'expression des courants de pensée sur le Rapport d'Activité : **pages 10 à 12**.

Qui vote ?

- Ont le droit de vote, les collègues syndiqués ayant versé leur cotisation 2020-2021 (« à jour ») et les collègues ayant opté pour le renouvellement automatique (« à jour futur »).
- Le vote est un **vote individuel**, le scrutin est un scrutin de liste sans rature ni panachage.
- **Tout collègue peut verser sa cotisation et participer au vote tant que le scrutin n'est pas clos.**
- **Attention !** Seuls seront décomptés les votes des S1 dans lesquels les cotisations de tous les votants auront été enregistrées au S3 au plus tard le **jeudi 4 mars 2021**. *Le vote d'un collègue « Non à Jour » entraînera l'invalidation de tout le vote de ce S1.*

Dates du vote : les votes auront lieu dans les S1 entre le mercredi 20 janvier et le mardi 9 février 2021.

- Les syndiqués votent dans leur S1. Le matériel sera envoyé au responsable du S1.
- Les syndiqués retraités et isolés recevront personnellement le matériel nécessaire et les instructions particulières pour leur vote par correspondance.
- Un envoi individuel sera aussi adressé aux syndiqués des S1 à faible effectif qui voteront individuellement par correspondance.
- **Tout le matériel de vote sera également disponible en ligne sur notre site : versailles.snes.edu, dans la rubrique « Vie du SNES-FSU ».**

Organisation du vote dans les sections d'établissement (S1)

Vous trouvez dans cette publication toutes les informations utiles et le matériel de vote (bulletins de vote, procès-verbal de dépouillement, liste d'émargement).

- **Liste d'émargement** : le S3 édite (*en date du 11/01/2021*) une liste des syndiqués ayant payé leur cotisation 2020-2021 ou ayant opté pour le renouvellement automatique. Le S1 peut également la télécharger sur le site national du SNES-FSU (*espace adhérent*). **La liste d'émargement doit impérativement être signée par chaque votant.**
- **Collègues ne figurant pas sur la liste** : s'il s'agit d'une erreur (mutation, TZR...), les rajouter sur la liste. Pour les **collègues non à jour**, ils peuvent voter et être ajoutés sur la liste dès l'instant où ils ont **réglé leur cotisation avant la fin du scrutin**. Vous pouvez contacter la trésorerie pour vérifier la bonne réception de la cotisation : tresor@versailles.snes.edu.
- **Matériel de vote** : le bulletin de vote est remis par le secrétaire du S1 ou envoyé individuellement (retraités, isolés, S1 à faible effectif). Ce bulletin de vote est également disponible en ligne. **Le PV récapitulatif des votes** devra être retourné impérativement accompagné de la **liste d'émargement** signée par chaque votant, par **mail ET par courrier** (enveloppe T fournie) avant le **jeudi 4 mars 2021**.
- **Le dépouillement** doit être fait par le Bureau du S1 : ce **dépouillement est public**. La date et l'heure en sont annoncées au préalable à l'ensemble des syndiqués par le secrétaire de S1. **Le procès-verbal** récapitulatif des votes doit être signé par le **secrétaire de S1 (ou son remplaçant) ET par un scrutateur au moins**. Il y a donc **DEUX** personnes qui participent au dépouillement et signent le procès-verbal.

ATTENTION !!!

TRANSMISSION DES RÉSULTATS :
impérativement par mail **ET** par
courrier postal :

- ⇒ vote2021@versailles.snes.edu
- ⇒ SNES-FSU Versailles
3, rue Guy Gouyon du Verger
94112 ARCUEIL cedex

avant le **jeudi 4 mars**.

**Pour transmettre les résultats du vote
(PV + liste d'émargement) :**

ATTENTION !!!

Le procès-verbal récapitulatif des votes ET la liste d'émargement des votants doivent être envoyés à la section académique pour le **jeudi 4 mars 2021**.

⇒ Les résultats doivent être envoyés **par mail** (pdf) à l'adresse vote2021@versailles.snes.edu **ET par courrier postal** à la section académique.

⇒ *Attention : le SNES ne peut en aucun cas être tenu pour responsable des pertes de courrier ou des retards imputables à La Poste.* Merci de prévoir plusieurs jours de délai postal et de **doubler impérativement par mail en envoyant toutes les pièces scannées** (*voir ci-dessus*).

⇒ Les **résultats originaux** peuvent également être déposés directement dans la boîte aux lettres de la section académique.